Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Lozère
Sous-Préfecture de Florac

Florac, le 28 mai 2018

DISCOURS A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU SALON SUZETTE AGULHON

SOUS-PRÉFECTURE DE FLORAC – LUNDI 28 MAI 2018 À 14H30

ÉLÉMENTS DE LANGAGE

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

(à adapter en fonction des personnalités présentes)

Monsieur le Maire de Florac ;

Madame la Présidente du Conseil départemental ou sa représentante ;

Madame la vice-présidente du Conseil régional ;

Mesdames et meilleurs les maires et conseilleurs départementaux ;

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale en Lozère ;

Messieurs les directeurs de l'école élémentaire et du collège de Florac ;

Mesdames et messieurs les présidents d'associations ;

Mesdames et messieurs en vos grades et qualités ;

Mesdames et messieurs

Nous sommes réunis aujourd'hui, à l'occasion de la journée nationale de la résistance, pour inaugurer ce salon qui portera désormais le nom de Suzette AGULHON.

Je remercie le sous-préfet François BOURNEAU pour cette initiative.

Il n'est que justice que la sous-préfecture lui dédie ce salon. En effet, le courage, le dévouement, le patriotisme de cette femme âgée de 20 ans aux débuts de la 2ème guerre mondiale, fonctionnaire exemplaire, font honneur à l'ensemble de ceux qui ont servi et servent aujourd'hui, que ce soit à l'État, dans la fonction publique territoriale ou dans les hôpitaux.

Suzette AGULHON, c'est en premier lieu le produit d'une histoire familiale. Elle est en effet issue d'une famille unanimement appréciée et reconnue qui, durant la 1ère guerre mondiale avait déjà payé un lourd tribut en perdant 2 jeunes hommes, morts sur le front. Elle est elle-même une figure du floracois (l'école primaire de Florac porte d'ailleurs son nom).

Née le 17 avril 1921, Suzette AGULHON a été recrutée par la sous-préfecture de Florac à l'âge de 18 ans, le 28 novembre 1939.

Elle est entrée en résistance active dès le début de l'année 1942, à un moment où peu de gens s'engageaient, au risque de leur vie. Membre du NAP (Noyautage des Administrations Publiques), elle a transmis de nombreux documents émanant du régime de Vichy (mouvements des forces allemandes, de la milice...) au réseau de la Résistance Intérieure Française.

Pour ces faits, elle a été arrêtée le 18 novembre 1943 par la Gestapo, suspendue de ses fonctions à la sous-préfecture le 28 décembre 1943, incarcérée à la prison de Montpellier puis de Mende entre novembre 1943 et janvier 1944, assignée à résidence à Marvejols, internée au camp de Brens dans le Tarn (seul camp de femmes de la zone sud) puis de Gurs dans les Pyrénées Orientales à partir du 4 juin 1944, dont elle s'évade 17 juillet 1944.

Elle a en effet été condamnée le 21 janvier 1944 à 15 jours d'emprisonnement pour « violation de secret professionnel et manœuvres tendant à faire obstacle au Service du Travail Obligatoire » (STO), assortie d'une amende de 1 200 francs.

Graciée des chefs d'inculpation que lui avait opposé le régime de Vichy le 20 avril 1945 par la cour d'appel de Nîmes (la cour a tout simplement annulé sa condamnation), elle a été réintégrée en sous-préfecture le 19 janvier 1945.

Reconnue « internée de la résistance », elle a reçu la médaille de la France libérée en 1952.

Extrêmement discrète sur ses actions de résistante après guerre, dont elle n'a jamais voulu parler, elle qui pourtant savait tant de choses sur cette période à Florac, elle a néanmoins fait l'objet d'articles et a été citée en exemple. Elle n'a accordé qu'une seule interview.

Suzette Agulhon a pris sa retraite en 1981, et je sais que certaines collaboratrices, ici en sous-préfecture, l'ont connue au début de leur carrière !

Elle est décédée le 20 août 2006.

Au delà du récit d'une vie exemplaire, l'hommage qui est rendu aujourd'hui constitue une reconnaissance, par l'État, du courage et du sens du devoir d'une fonctionnaire anonyme qui a su, par ses actes, défier l'ennemi et apporter sa contribution, à son échelle, à la fin du régime de Vichy.

Cette femme au destin transformé par la guerre a su s'élever, se transcender pour contribuer, à sa mesure, à l'histoire nationale.

Cet hommage prend également tout son sens dans la période que nous vivons, marquée encore et toujours par un devoir constant de résistance vis-à-vis de toutes les formes d'intimidations, de volonté de casser notre modèle démocratique et républicain, que ce soit par des actes de terrorisme ou des propos relayés sur le net par exemple.

Je souhaite à ce titre que l'aspect mémoriel de cette action contribue à entretenir l'esprit de résistance, auquel je sais que les habitants du Sud Cévennes, d'une manière générale, sont très attachés.

Enfin, et je sais que le sous préfet y tenait beaucoup, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique porté par un enseignant assez exceptionnel, exerçant ses fonctions de directeur à l'école primaire de Florac qui, travaille avec ses élèves sur les questions de citoyenneté, de mémoire, sur les valeurs républicaines et laïques.

Je sais que c'est notamment grâce à lui et à son collègue directeur du collège, qu'une foule importante assiste à chaque cérémonie officielle (commémorations du 8 mai, du 14 juillet, du 11 novembre, …), car il sait mobiliser les élèves pour lire des textes aux côtés des anciens combattants, faire chanter la Marseillaise aux élèves…Une démonstration vous en a été présentée à l'instant !

C'est également grâce à cette excellente collaboration entre l'école élémentaire et le collège que le projet a pu être mené à bien.

Et c'est bien sûr grâce aux élèves et à l'artiste Gaël SIMONET, qui a supervisé ce travail, dont nous allons pouvoir découvrir d'ici quelques instants le résultat. Bravo aux enfants qui se sont investis dans ce projet.

Pour terminer mon propos, je veux donc saluer une action mêlant hommage et mise en contexte de celui-ci, permettant de donner du sens, et de n'oublier ni la personne que fut Suzette AGULHON, ni les valeurs de notre République.

Je vous remercie et nous allons maintenant dévoiler l'oeuvre des enfants et la plaque commémorative.